

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONVOCACTION :**

10/01/2013

**AFFICHAGE :**

10/01/2013

**Conseillers en**

**exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 12**

L'an deux mil treize,

Le mardi 15 janvier à dix neuf heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ZUMELLO, Maire.

**PRESENTS** : MM. ZUMELLO BERRICHILLO DILLMANN BLANCHARD  
ROCHER BRANGER MARION MONTI CAILLON

**ABSENT EXCUSE** : M HEMERY pouvoir donné à M. BRANGER  
ADOLF pouvoir donné à MME MARION

BOERLEN pouvoir donné à MME CAILLON

**ABSENT(S)** : M LENORMAND BONNEMAISON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME MARION

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**DESIGNATION DES DELEGUES AU SIBSO**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de désigner des représentants auprès des organismes auxquels la Commune adhère,

Considérant la création du Syndicat Mixte Intercommunal du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) par l'arrêté inter préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/744 du 19 décembre 2012,

Après avoir procédé au vote, et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**Désigne pour le SIBSO, les délégués Titulaires et Suppléants ci-dessous :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
S. ZUMELLO	M. BLANCHARD
W. BERRICHILLO	B. BRANGER

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (délibérations de 1986 – 1993 – 1996 - 2002 et 2006) pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, n'est plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Monsieur Le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1 juillet 2012).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **instaure**, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)  
- **fixe** le montant de la PAC pour les constructions nouvelles au 1er juillet 2012 à **2 652,61 €** par logement.

- **rappelle** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**CLASSE DE MER 2013**

Monsieur le Président propose à l'assemblée, pour la période du 10 au 19 avril 2013 un séjour en classe de mer à CAMARET SUR MER pour une durée de 9 nuits.

- Le coût de l'opération est fixé à 55,875 € x 16 élèves x 9 jours **8 046 €**

- Transport en Car **3 800 €** aller – retour  
- **Soit 11 846 €**

- Participation des parents pour chaque enfant 280 € x 16 élèves **4 480 €**

- Participation communale **Soit 7 366 €**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE d'envoyer en classe de mer, les enfants du cours CM2 pour la période du 10 au 19 avril 2013.

ACCEPTTE les tarifs de participation des parents et dit que la recette sera versée à l'article 7067 du budget autonome Caisse des Ecoles

DONNE un avis favorable au financement proposé étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6188 et 6288 du budget autonome Caisse des Ecoles

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une modification dans les prévisions budgétaires suivantes :

LIBELLES	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
Dépenses imprévues	022		3 781,37			
Attributions de compensation				014	73921	1 731,37
Fonds de péréquation recettes fiscales				014	73925	2 050

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le virement de crédits ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ralentir aux abords de l'école Simone Soumier compte tenu du drame récent survenu au collège de La Norville d'une part et des travaux entrepris pour la construction de la nouvelle garderie.

Le recensement débute le 17 janvier 2013. Compte tenu de l'évolution de la population, la commune est passée de 2 à 3 districts pour homogénéiser les tournées de nos 3 agents recenseurs.

La nouvelle garderie : les travaux avancent selon le calendrier prévu. Le béton a été coulé début de semaine 2.

La ville de Janvry organise le salon des vins et du fromage les 16 et 17 mars 2013. Des panneaux publicitaires seront placés sur la commune.

L'opération « Essonne Verte » est prévue le 6 avril 2013.

Le Conseil Municipal est informé de l'ouverture d'une crèche à Soucy à une date qui reste à déterminer.

La séance est levée à 20h30.